



République Française
VILLE DE TOULON


Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

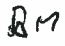
Direction des Services Financiers
Service Financement
Affaire suivie par Elodie DELAHOUSSE
Tél. 04 94 36 32 89
edelahousse@mairie-toulon.fr

Publié Le 30 MAI 2023

Réf : YL/CT/ED/FIN/23-02

Visa Christine TORRES 
Directrice des Services Financiers

Visa Yannick LEHOUELLEUR 
Directeur Général Adjoint des Services

Visa Bertrand MEONI 
Directeur Général des Services

DECISION DE MADAME LE MAIRE DE TOULON

DECISION N° 2023 / 1 / F

Objet : Autorisation générale et permanente préalable de poursuite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1617-24 ;

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire de Toulon par délibération n°2023/359/S en date du 03 MAI 2023 ;

Considérant que l'autorisation générale et permanente de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides et donc plus efficaces ;

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du Chef de Service Comptable Public de la collectivité et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ;

Considérant que cet accord vaut pour les actions par voie de commandement et de saisie.

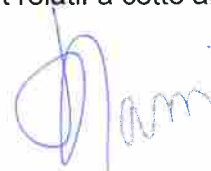
Madame le Maire de Toulon décide :

Article 1 : D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite à Monsieur Le Chef de Service Comptable Public de la collectivité pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance.

Article 2 : De fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2023-2026.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait à Toulon en l'Hôtel de Ville, le 05 mai 2023



Josée MASSI

Maire de TOULON

Acte à classer**20231FDSF**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-30T09-28-37.00 (MI245326350)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230505-20231FDSF-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Décision de Madame le Maire de Toulon N. 2023/1/F
05 05 2023 - Autorisation générale et permanente préalable
de poursuite

Date de décision : 05/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : DECISIONS DSF 2023 1 F - 05
MAI.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 30/05/23 à 09:28

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis Date 30/05/23 à 09:28

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception Date 30/05/23 à 09:44